Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260330-7_2026_03_30-DE

BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU LUNDI 30 MARS 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le lundi trente mars, le Conseil communautaire légalement convoqué le lundi vingt-trois mars s'est réuni à dix-huit heures à la Salle du Conseil de Blavet Bellevue Océan Communauté en Merlevenez en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente sortante, de Yves THIEC, doyen de l'Assemblée, puis de Sophie LE CHAT, Présidente élue.

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie	Présente
	PALARIC	Richard	Présent
	JOLLIT	Hélène	Présente
	THIEC	Yves	Présent
	KERBELLEC	Catherine	Présente
	DUPUY	Joël	Présent
	BRIZOUAL	Christelle	Présente
	GUEGUEN	Alain	Présent
	DESPRÉS	Gaëlle	Présente
	SIMON	Alexandre	Présent
	SEGUIN	Sébastien	Absent
MERLEVENEZ	NICOLAS	Frank	Présent
	ROLLAND	Anne-Sophie	Présente
	LE CORRE	Renaud	Présent
	MILLION	Line	Présente
	LE CALVE	Ludovic	Présent
NOSTANG	GOURDEN	Jean-pierre	Présent
	MACKOWIAK	Hélène	Présente
	GUYONVARCH	David	Présent
PLOUHINEC	LE CHAT	Sophie	Présente
	SANCHEZ	Stéphane	Présent
	LE BORGNE	Josie	Présente
	LE FORMAL	Simon	Présent
	ADELINE	Martine	Présente
	STÉPHANT	Pierre	Présent
	LE BOUEDEC	Michel	Présent
	LE DÉORÉ	Isabelle	Présente
	LE MARC	Martine	Présente
SAINTE-HELENE	PERREL	Christèle	Présente
	LE MOROUX	Gilles	Présent

Conseillers en exercice : 30 Présents : 29 Représentés : 0 Votants : 29
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : Christèle PERREL

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260330-7_2026_03_30-DE

7. Lieux de tenue des conseils communautaires

Rapporteure : Sophie LE CHAT

Contrairement aux séances du Conseil municipal qui doivent obligatoirement avoir lieu à la Mairie, les réunions des Conseils Communautaires peuvent se tenir dans un autre lieu que le siège de L'EPCI. Cette faculté est prévue par l'article L.5211-11 du CGCT qui précise que "l'organe délibérant se réunit au siège de l'EPCI ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres".

Les élus ont donc la possibilité de fixer eux-mêmes le lieu de la réunion.

VU l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Aucune observation particulière n'est formulée.

Les Elus présents et représentés :

_**AUTORISENT** la tenue des Conseils communautaires dans les salles suivantes :

_ Salle du conseil de BBO Communauté, Merlevenez

_ Salle du Conseil de la Mairie, Nostang,

_ Salle des Grands Chênes, Nostang

_ Salle des Aigrettes, Village de Remoulin, Nostang

_ Salle du Conseil de la Mairie, Kervignac,

_ Salle de sports n°2, Kervignac

_ Salle du Conseil de la Mairie, Sainte-Hélène,

_ Salle Beg Er Lann, Sainte-Hélène

_ Salle du Conseil de la Mairie, Merlevenez

_ Salle Xavier Grall, Merlevenez

_ Espace Paul Gauguin, Merlevenez

_ Salle du Conseil de la Mairie, Plouhinec,

_ Espace Jean-Pierre Calloch, Plouhinec

Pour : 29	Contre :	Abstention :

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260330-7_2026_03_30-DE

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu de :
- Sa transmission au contrôle de légalité le 2 avril 2026 ;
- Sa publication électronique le 2 avril 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Merlevenez, le 1er avril 2026

La Présidente,

Sophie LE CHAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260330-7_2026_03_30-DE